

BULLETIN
DE LA
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS**

**XVIII^e Volume.
N^o 22. — Octobre 1900.**

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1900

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Verneis. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Damesnil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemis, secrétaire-général.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Morel, Vantroys et Guillemot. — Secrétaire-Général : M. Mouret-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Lejay. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules) — Trésorier-Adjoint : M. Vaillant. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavaillier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Testard, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Doucet. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.
CHANTILLY. — Présid d'honneur : M. Vallon. Présid. : M. Guillemot. Vice-Présid. : MM. Debacq et Houlet. Secrét. : M. Mismacq. Vice-Secr. : M. Guillet. Trésorier : M. Barbier. Délégués : MM. Sylvain Berger et Carreau.
CREIL. — Président : M. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : Délégué : M. Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. V.-Présidents : M. Petit. Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Fasquelle. Délégué : M. Ducro.
GOUVIEUX (Sous-Section). — Président : M. Vice-Présidents : M. M. et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : M. M. et Bex.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celor. V.-Présid. : MM. Bouffet et Brassart. Secrétaire : M. Vinet. Vice-Secrétaire : M. Hennequin (Edmond). Trésorier : M. Délégué : M. Gosnet.

CONCOURS DE CHRYSANTHEMES FLEURS, FRUITS et LÉGUMES

Il y aura à Chantilly, les 3 et 4 Novembre, un Concours organisé par la Section de Chantilly.

Un autre Concours aura lieu à Senlis, dans l'ancienne Eglise Saint-Frambourg, le 11 Novembre.

Les Sociétaires désirant prendre part à ce Concours sont instamment priés de se faire inscrire, au moins huit jours à l'avance, chez M. le Secrétaire-Général.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 OCTOBRE 1900.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

MM. Guillemot, Mismacq et Lejay se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président fait part du décès de M. Jazé, horticulteur à Senlis, un des plus anciens membres de la Société. — L'assemblée envoie à sa famille ses compliments de condoléances.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces suivantes :

1° Demande d'échange de Bulletins avec la Picardie horticole, organe du Syndicat des horticulteurs et maraîchers d'Amiens. — Cet échange est autorisé.

XIX^e VOLUME. — N^o 22. — OCTOBRE 1900.

2° Lettre de M. Morel, donnant, en raison de l'état de sa santé, sa démission de Vice-Président de la Société. — L'assemblée remet au mois de décembre l'acceptation de cette résolution.

3° Les Catalogues et Prix-Courants suivants : Spécialité de Rosiers de Antoine Godard, à Saint-Didier-sur-Thoissey (Ain); — Pivoines en arbres et herbacées de Ruitton et Rivière, à Cuire lès-Lyon (Rhône); — Oignons à fleurs et Plantes bulbeuses de Thiébaud, 30, place de la Madeleine, Paris; — Catalogues de : Bruant, horticulteur-pépiniériste à Poitiers; Croux et fils, pépiniéristes à Châtenay (Seine); Insecticide Fichet, à Vincennes.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Testard, Lozet, Pecquet et Loizeau et des observations échangées entre ces membres sur les différentes qualités des poires, il résulte que la Figue d'Alençon, le Bon Chrétien William, viennent très bien et sont bonnes en terrain frais; c'est le contraire pour la poire Curé qui n'est bonne qu'en terrain sec; la Duchesse est également bonne en terrain sec; le Doyenné d'Alençon est très bon en terrain frais; en terrain sec, il est cotonneux et presque immangeable; le Doyenné du Comice est toujours bon dans n'importe quel terrain; M. le Président dit qu'il serait intéressant et profitable pour tout le monde de continuer ces observations.

M. le Secrétaire général donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour :

Le Conseil, après avoir entendu les explications de MM. Carreau, Ferraud, Camus et Ramus, délégués par la Section de Chantilly, ainsi que celles de M. le Président, a autorisé la Section de Chantilly à faire un Concours de Chrysanthèmes, fleurs, fruits et légumes, les 3 et 4 novembre prochain à Chantilly, par les soins de la Section, et sous la responsabilité de la Société.

Il a été bien entendu que tous les membres de la Société pourraient prendre part à ce concours, ainsi qu'à celui de Senlis qui aura lieu huit jours après.

Pleins pouvoirs ont été donnés au bureau pour le choix des jurés.

Ces décisions sont approuvées par l'assemblée.

M. Lozet, professeur, présente ensuite plusieurs espèces de pommes provenant des nouvelles plantations du jardin d'expériences, et donne sur chacune d'elles quelques mots d'explications; parmi ces variétés les principales recommandées sont : Royale d'Angleterre, Beauty of Kent, Cools Seedling (fruit nouveau), Bleinheim pippin, Elisabeth (variété peu connue), Trougton gols medal (fruit nouveau), Quétier, Reine de Burchart et Cadeau du Général.

Il fait aussi déguster la poire Beurré de Lindauer qui est juteuse et parfumée et est trouvée très bonne.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola et la séance est levée à quatre heures et demie.

Apports en séance :

Par M. CHÉRET : Fraises Saint Joseph, espèce à gros fruits remontante, et Belles de Meaux ou des Quatre Saisons, ainsi qu'un lot de très belles Prunes Coe's Goldendrop ou Goutte d'or offert pour la tombola. — *Mention honorable et remerciements.*

Par M. LOIZEAU : Cinq variétés de raisins, un pot de Bégonia et un Aster le Galatella Linifolia. Le raisin offert pour la tombola. — *Mention honorable et remerciements.*

Par M. MOREL : Quarante-huit variétés de pommes à cidre, toutes très belles et parfaitement étiquetées. — *Mention très honorable.*

Par M. THOMAS : Quelques roses coupées et un lot de très belles pêches de semis et de plein vent d'au moins huit

variétés, dont quelques-unes sont dégustées. — *Mention très honorable.*

NOTA : Dans le dernier Bulletin, à l'apport de M. Pecquet, lire *Bonne d'Ez'e* au lieu de *Beurré d'Ezée*.

DÉGUSTATIONS

3 septembre.

POIRE MADAME TREYRE (du jardin de M. Pecquet). — Fruit assez gros, allongé, très bosselé. — Peau vert jaunâtre, unicolore, grasse, très finement ponctuée de roux clair. — Chair blanche, fine, fondante, juteuse, sucrée, relevée d'un léger parfum d'anis. — Bon. — L'arbre est vigoureux et fertile.

13 septembre.

PÊCHE DE SEMIS (en plein vent, dans le jardin de la Société). — Fruit moyen, bien rond et bien coloré. — Chair fine, compacte, bien juteuse et parfumée, non adhérente. — Fleur petite, rouge vif, campanulée. — Feuilles moyennes, à glandes nulles. — Gain de belle espérance.

23 septembre.

PÊCHE DE SEMIS (du jardin de M. Chéret). — Fruit moyen. — Peau finement duvetée, se détachant bien. — Noyau non adhérent, petit, très faiblement rustiqué. — Chair blanc verdâtre, bien fondante, assez sucrée, relevée d'acidité à dose agréable. — Fleurs petites, rose pâle. — Feuilles moyennes, à glandes globuleuses.

POIRE MARIE-LOUISE DELCOURT (du jardin de M. Foucart). — Fruit plutôt gros, allongé et bosselé. — Péduncule assez long, implanté obliquement. — Œil à fleur, persistant. — Peau vert jaunâtre uniforme, très finement tiquetée de roux blond. — Chair très blanche, fine, juteuse, sucrée, légèrement parfumée du goût de Doyenné.

N. B. — En raison des chaleurs persistantes de l'été et de l'automne, les fruits tendent à mûrir plus tôt qu'à l'habitude.

24 septembre.

POIRE BERGAMOTTE LUCRATIVE (ou Seigneur d'Esperen). — Fruit au dessus de la moyenne, turbiné, renflé à l'insertion du péduncule. — Œil tout à fait à fleurs, à sépales persistants et étalés. — Peau jaune d'or clair, unicolore. — Chair très blanche, bien fine, assez juteuse, bien sucrée, très légèrement relevée. — Bon.

POIRE DOYENNÉ BOUSSOCH. — Fruit plus que moyen, en forme de Doyenné. — Péduncule demi-long, assez épais, inséré dans une très faible cavité. — Œil très peu enfoncé, à divisions convergentes. — Peau jaune rougeâtre à la maturité, abondamment tiquetée de points roux. — Chair blanc-jaune, assez fine, bien fondante, sucrée, et ayant le parfum du Doyenné blanc, mais très sujette à blettir.

7 octobre.

BEURRÉ PICQUERY, ou URBANISTE. — Fruit plus que moyen, turbiné. — Epiderme fin, vert jaunâtre. — Chair demi-fine, bien fondante, très juteuse, sucrée, avec un léger parfum de rose vraiment bon. — Arbre vigoureux, un peu long à se mettre à fruit, mais très fertile ensuite.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE. — PRÉSIDENTE DE M. GUILLEMINOT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Un pot de Chrysanthème (Souvenir de Petite Amie) cultivé en pots de 0 m. 40, bouture de tête, grande fleur, par M. Ramus, jardinier chez M. Guilleminot. — Il est accordé des remerciements pour cet apport.

2° Il est offert, pour le tirage de la tombola, par M. L. Tillier, professeur d'arboriculture à la Ville de Paris, un abonnement d'un an, à compter du 1^{er} avril 1900, au journal bi-hebdomadaire *la Chronique horticole*, qui est gagné par M. Léger (Adrien), jardinier chez M. Boyer, à Coye (Oise). Il est remis à M. Léger les numéros du journal parus depuis le 1^{er} avril 1900.

La correspondance se compose de :

1° Une lettre de M. Vallon, maire de la ville de Chantilly, par laquelle il est offert, à titre gracieux, une somme de 50 francs ;

2° Une lettre de M^{me} la baronne James de Rothschild, offrant une somme de 400 francs ;

3° Une lettre de M. le baron Gustave de Rothschild, offrant une somme de 400 francs ;

4° Une lettre de M. Poiret, propriétaire à Chantilly, offrant une somme de 25 francs ;

5° Une offre de M. Sylvain Berger ; 25 francs ;

6° Une offre de M. François Spitznagel, propriétaire à Chantilly ; 25 francs ;

7° La Compagnie du Chemin de fer du Nord offre une médaille de vermeil et une médaille d'argent ;

8° Une offre de la Ville de Chantilly ; 50 francs.

Ces dons et offres devront être distribués en récompenses.

La Section décide, à l'unanimité et par acclamation, de nommer M. Vallon, maire de la ville de Chantilly, président d'honneur de la Section d'Horticulture de cette ville ; d'adresser ses sincères remerciements aux donateurs, tout particulièrement à la Compagnie du Chemin de fer du Nord et à la Ville de Chantilly, qui ont bien voulu, sous leurs hauts patronages, encourager nos modestes exposants et les mem-

bres de la Section, en leur offrant de magnifiques récompenses.

L'assemblée nomme une Commission d'organisation de cinq membres pour son exposition, qui aura lieu les 3 et 4 novembre, et composée de MM. Ferraud, Carreau, Ramus, Spitznagel (François) et Floquet, et décide qu'elle fera parvenir individuellement aux membres du Conseil municipal de la ville de Chantilly, aux donateurs, aux membres bien-faiteurs et à MM. les Maires des communes environnant Chantilly, qui ont bien voulu nous prêter leur concours, une carte d'entrée gratuite à l'Exposition.

L'assemblée décide en outre que la distribution des récompenses aura lieu le dimanche 4 novembre, en la salle des fêtes de la mairie de Chantilly, à quatre heures du soir.

Sont admis à faire partie de la Section de Chantilly, les membres dont les noms suivent :

MM.

RENARD (Eugène), jardinier-chef chez M. le prince de Joinville (Maison Carrée).

MASSON (Arthur), 4, rue de Creil, à Chantilly.

RISY (Jacques-Cutly), commerçant, 4, rue de la Chaussée, Chantilly.

MAGGS (Robert), marchand de vins à Lamorlaye.

ARNOULT (Emile), jardinier chez M. Decauville, à Coye.

BRETTEVILLE (Ernest), marchand de vins à Lamorlaye.

MICHET (Alexandre), jardinier chez M. Gertner, à Lamorlaye.

JOUANNY (A.), jardinier, rue Saint-Laurent, à Chantilly.

DORÉ (Joseph), marchand de tabacs à Chantilly.

MERCIER, marchand de sable à Gouvieux.

ADAM (Louis), propriétaire à Vineuil.

MATHIEU (Ferdinand), propriétaire à Aumont.

DESJARDINS (Joseph), jardinier chez M^{me} Renard, à Coye.

DESMOULIÈRES (François), jardinier-chef au château de Lamorlaye.

DEFROCOURT (Fernand), garçon jardinier au château de Lamorlaye.
BOUSSARD (Constant), garçon jardinier au château de Lamorlaye.
GARNOTEL, marchand de vins à Lamorlaye.
GABET, propriétaire, rue des Cascades, à Chantilly.
CORNUEAU, rue des Cascades, à Chantilly.
D'ESTORG, propriétaire, route de Lamorlaye, à Chantilly.
le Jardinier de M. le comte Vigier, à Vineuil.
FLEURY, propriétaire, route de Lamorlaye, à Chantilly.
DUGIER, propriétaire, rue du Connétable, à Chantilly.
BAUDET (Auguste), jardinier à Saint-Maximin.
LAPLACE (Alexandre), boulanger à Chantilly.

Sont présentées comme demandant à faire partie de la Section de Chantilly, les personnes dont les noms suivent :

MM.

VALLON, maire de Chantilly (présenté par MM. R. Guillemot et Debacq).
COQUERET, 1^{er} adjoint, rue du Connétable, à Chantilly (présenté par MM. R. Guillemot et Debacq).
DUKE (Charles), jardinier à Saint-Firmin (présenté par MM. Ramus et Camus).
MAILLOT (François), garçon jardinier à Chantilly (présenté par MM. Ramus et Ferraud).
DUBOSQ (Georges), photographe, 81, rue du Connétable, à Chantilly (présenté par MM. R. Guillemot et Ramus).
VERDEBOUT (Florentin), garçon jardinier chez M. Guillemot (présenté par MM. R. Guillemot et Ramus).
DAMBLY, imprimeur, rue du Connétable, à Chantilly (présenté par MM. Carreau et Ramus).
GIBERT, jardinier chez M. Berthier, à Coye (présenté par MM. Adrien Léger et Ramus).
MASSON, horticulteur-pépinieriste à La Chaussée (présenté par MM. R. Guillemot et Mismacq).

MARICOURT, horticulteur à Gouvieux (présenté par MM. Victor Ramus et Auguste Baudet).
HERVIN, treillageur à Asnières-sur-Oise, par Viarmes (Seine-et-Oise) (présenté par MM. Ramus et Baudet).
JARRIER, secrétaire de M. Cornueau, à Chantilly ;
GILLIARD (Emile), garçon jardinier chez M. Ferraud, 94, rue du Connétable, à Chantilly ;
FRANÇOIS, garçon jardinier chez M. Ferraud, à Vineuil ;
POULAIN (Jules), garçon jardinier chez M. Lucien Adam, à Vineuil (ces quatre derniers présentés par MM. Ferraud et Ramus).
SEMENCE, jardinier au château de Tillet, par Cires-les-Mello (Oise) (présenté par MM. Ramus et Baudet).

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Influence du nitrate de soude sur le rendement du Haricot Chevrier. — La culture du Haricot Chevrier jouit d'une très grande faveur dans les cantons de Limours, d'Arpajon et de Dourdan (Seine-et-Oise). Elle occupe en effet, dans cette région, une superficie d'environ 4.500 hectares, dont la production annuelle peut être évaluée à plus de 22.000 quintaux de Haricots secs.

En raison de l'importance de cette intéressante culture, M. Gustave Rivière, professeur départemental d'agriculture de Seine-et-Oise, a organisé en 1898, avec le concours de M. Laureau, un champ d'expérience spécial, en vue de démontrer l'influence heureuse qu'exerce le *nitrate de soude* sur le rendement en grain à l'hectare. Le champ d'expérience, d'une superficie de 25 ares, a été divisé en cinq parcelles de 5 ares chacune afin de permettre d'appliquer le nitrate de soude à doses croissantes. Sur la première parcelle (témoin), il n'a été appliqué aucun engrais chimique ; sur la deuxième, il a été appliqué 100 kilogrammes de nitrate de

soude à l'hectare; sur la troisième, 200; sur la quatrième, 300; sur la cinquième, 500 kilogrammes.

Voici les résultats obtenus, que M. Rivière consigne dans le *Journal d'Agriculture*. Les rendements en grains rapportés à l'hectare ont été les suivants :

Excédent de rendement en faveur du nitrate de soude :

	RÉCOLTE	EXCÉDENT
1 ^{re} parcelle (témoin) . . .	1.200 kilogrammes.	
2 ^e — — . . .	1.500 —	300 kilogrammes.
3 ^e — — . . .	1.700 —	500 —
4 ^e — — . . .	1.800 —	600 —
5 ^e — — . . .	1.800 —	600 —

Les bénéfices réalisés ont été, comparativement à la parcelle témoin, pour la deuxième parcelle, de 488 francs à l'hectare; pour la troisième, de 306 francs; pour la quatrième, de 354 francs; pour la cinquième, de 310 francs; défalcation faite du prix d'achat du nitrate de soude (22 fr. les 100 kilogrammes) et sachant que les Haricots ont été vendus à raison de 70 francs le quintal.

(*Journal de la Société d'horticulture de France*).

Conservation des Plantes molles pendant l'hiver, sans serre ni chauffage. — Un moyen aussi simple que pratique, à la portée de tout le monde, permet de conserver avec succès : géraniums, agérathums, fuschias, abutilons, héliotropes, etc., etc.

Il suffit, arrivé au mois d'octobre, de faire une couche d'environ 0^m80 d'épaisseur, moitié fumier, moitié feuilles, et, au lieu de remplir les coffres soit de terre ou terreau, de n'employer que de la cendre de charbon passée très finement.

Une fois ce travail accompli, quinze jours après, on pourra placer toutes les plantes que l'on voudra hiverner, en ayant

soin d'enterrer les pots jusqu'au bord; une fois les plantes disposées dans ces conditions, il ne reste qu'à donner de l'air aussi souvent que le temps le permettra. Quant à la couverture, l'augmenter, même jusqu'à la tripler, à mesure que la température baissera. Par ce moyen, on arrive au double résultat de l'hygiène : rechercher la lumière et combattre l'humidité.

E. RETOURNÉ,

Jardinier à l'Asile départemental.

(*Picardie horticole*).

Culture intensive de l'Artichaut sans châssis ni serre. — La culture intensive de l'Artichaut peut être faite, avec un certain avantage, sans châssis ni serre, et même orangerie. Il suffit, pour conserver les pieds arrachés à l'automne, de les replanter dans la serre à légumes, un sous-sol quelconque ou même un cellier, peu importe l'endroit, pourvu qu'il n'y gèle pas, que la température y soit égale, peu élevée et qu'il y ait assez de lumière. L'absence de lumière peut déterminer la pourriture des Artichauts.

Dans ce cas, on œilletonne après l'arrachage, avec les soins indiqués précédemment, et l'on fait deux choix parmi ces œilletons :

Le premier, composé des plus gros, des mieux constitués, peut faire des Artichauts de première saison. On les plante dans des pots un peu plus grands, auxquels on donne un peu d'eau de temps en temps, assez seulement pour maintenir la terre un peu humide; pas trop : les Artichauts pourriraient.

A défaut de pots, on confectionne, dans le coin le plus éclairé, un lit de bonne terre bien saine, pas trop humide, épaisse de 40 centimètres environ, et l'on y replante les œilletons. On arrose légèrement pour assurer la reprise, et il n'y a plus ensuite qu'à maintenir la terre un peu humide, à l'aide de légers bassinages, jusqu'au moment de la plantation en pleine terre.

Le second choix se compose d'œilletons plus faibles, mais ayant le collet gros, court, et pourvus de quelques racines ; il est destiné à faire la plantation d'Artichauts d'automne, et est conservé pendant l'hiver, comme le premier choix.

Dès que les gelées ne sont plus à craindre, on plante en même temps les deux saisons d'Artichauts en pleine terre, avec tous les soins que nous avons indiqués.

Les Artichauts se plantent aux distances suivantes : *Gros vert de Laon*, 1 mètre ; *Camus de Bretagne* et *vert de Provence*, 80 centimètres, *violet*, 76 centimètres.

Dans la culture intensive comme dans la culture à demeure, il ne faut planter qu'un seul œilleton pour chaque pied et non deux, comme on le fait presque toujours, car les touffes sont trop fortes, la récolte est diminuée à la fois en quantité, en volume et en qualité.

Les plus gros œilletons donnent des fruits de mai à juillet ; aussitôt la récolte faite, on arrache les pieds et on fait du fumier. La terre est libre ; on y plante des Choux-Fleurs, des Choux d'hiver ou des Choux de Bruxelles contreplantés de salades ; après ces salades, on peut encore récolter, entre les Choux, de la Mâche ou de la Raiponce semées en ligne ou à la volée.

Dans le courant de juillet, au moment où l'on arrache les Artichauts de première saison, ceux de seconde donnent leurs premiers fruits et en fournissent jusqu'à la fin de l'automne s'ils ont été suffisamment arrosés. Les pieds sont arrachés à l'approche des gelées, œilletonnés et conservés, comme je l'ai dit, pour les plantations de l'année suivante.

Les artichauts d'automne occupent la terre toute l'année, mais on peut contreplanter, entre leurs lignes, des choux ou des choux-fleurs hâtifs et des salades.

Rien n'est plus facile que la culture intensive, que l'on pourrait appeler la culture ininterrompue ; bien qu'elle semble compliquée, elle donne moins de peine que celle des Artichauts à demeure, tout en produisant des fruits plus

précoces, plus tardifs et presque sans interruption toute l'année ; de plus, on a toujours la certitude de ne jamais manquer d'un des meilleurs et des plus précieux produits du potager.

Henri THEULIER fils.

(*Bull. de la Soc. d'Hortic. de Genève.*)

Le pincement de la Vigne. — Cette opération doit être appliquée à toutes les Vignes en général, et cela peu de temps après l'ébourgeonnement, c'est-à-dire lorsque les bourgeons atteignent la longueur de 30 à 40 centimètres ; ce travail n'est ni long, ni coûteux, peut être fait par n'importe qui ; en un mot, il s'agit d'une simple promenade dans le vignoble, consistant à pincer avec le pouce et l'index tous les bourgeons qui ont l'air de vouloir empiéter sur la végétation de leurs voisins ; ce travail a l'avantage d'établir une répartition égale de la sève entre tous les bourgeons ; partant de ce principe, point de gourmands.

Plus tard, si vous avez une Vigne susceptible de couler, pincez tous les bourgeons uniformément, et cela huit ou dix jours avant la floraison ; si vous craignez que votre pincement ne soit pas suffisant, soufrez en pleine floraison.

Tout le monde est d'accord sur la question suivante : à part les intempéries, la coulure n'a jamais lieu que dans le cas où un cep est mal équilibré ; ce manque d'équilibre tient surtout à une trop grande abondance de sève, et à une taille faite trop courte. Les liquides séveux étant trop forts, il arrive ceci : les pistils ou organes femelles se trouvent tellement gorgés d'eau que, lorsque le pollen ou matière fécondante vient à tomber sur le pistil, il se trouve entraîné au lieu d'être fixé, d'où vient le mot *coulure*.

Or, si la taille n'est pas faite, comme cela arrive trop souvent, de manière à répartir la sève d'une façon convenable, le pincement a pour but d'arrêter momentanément la végé-

taïon ; l'endroit visqueux est par conséquent plus dense, et le pollen a plus de facilité pour se fixer. Si le pincement ne doit donner qu'un résultat négatif, c'est le cas où un soufrage en pleine floraison a son utilité ; la poudre de soufre assèche les parties visqueuses et facilite la fécondation, acte indispensable à une bonne fructification.

Il est entendu que ces deux manières de procéder ne doivent s'appliquer qu'à des Vignes vigoureuses et susceptibles de couler.

(*Annales de la Société d'horticulture d'Angers*).

* *

Ramez vos Pétunia. — Ce genre de plantes possède de nombreuses qualités ornementales, au point de vue de la décoration des jardins ; il s'est beaucoup amélioré depuis une dizaine d'années ; outre les fleurs immenses, aux coloris superbes, on a obtenu des variétés plus compactes, à tiges dressées et fermes, avec lesquelles on forme des massifs plus réguliers, car, il est évident que lorsqu'on emploie les anciennes espèces aux tiges longues, ou encore, soit parce que la saison est humide, comme c'est le cas cette année, soit par la nature du sol qui provoque une végétation rigoureuse, on a le désagrément de voir les tiges traînées sur le sol. Il est facile d'obvier à cet inconvénient, en plaçant dans son massif des petites ramettes que l'on fiche entre les plantes, lorsque l'on voit qu'elles veulent s'emporter. Les tiges de *Pétunia* se fixent dans ces branchages et vous donneront un massif de bonne tenue, ravissant de couleurs et de variétés, d'un effet admirable et franchement élégant.

(*Journal de la Société centrale d'horticulture du Nord*).

* *

Il faut tailler le Groseiller. — Si le Groseiller donne un produit déjà rémunérateur quand il est pour ainsi dire abandonné à lui-même, cet arbrisseau est d'un rapport vraiment

considérable lorsqu'il est soumis à une taille rationnelle. Il convient avant tout de ne pas perdre de vue que le fruit naît sur le bois de l'année précédente.

Chaque année, à la taille d'hiver, on rabat les prolongements des branches à une vingtaine de centimètres ; plus tard, on supprime toutes les pousses qui drageonnent les racines durant la végétation ; on taille en vert, à environ cinq centimètres de la base, tous les bourgeons non destinés à devenir des branches de charpente. A la base de chaque bourgeon taillé surgiront des boutons à fruits pour l'année suivante ; au printemps, ces rameaux seront rabattus sur un centimètre. Sur ce chicot il repoussera de nouveaux bourgeons à réduire par la taille en vert, et ainsi de suite tous les ans.

Grâce à ce procédé, la production du Groseiller est à la fois très abondante et très régulière.

(*Le Nord horticole*).

* *

Pois merveille d'Angleterre. — En janvier-février, faire germer les pois en pots de 15 centimètres à raison de 10 à 12 grains par pot ; placer ceux ci dans un local quelconque, à l'abri de la gelée, cellier par exemple. Lorsque la germination est bien effectuée, que les jeunes plants ont de 4 à 5 centimètres, les mettre en pleine terre, par touffes, à 30 centimètres de distance. On avance ainsi, sans matériel spécial, d'une façon très appréciable, la récolte des premiers pois.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Soissons*).

* *

La fumure des Fraises par le nitrate de soude. — Au mois de mars, lorsqu'on nettoie les Fraises, on répand 10 grammes de nitrate de soude par mètre carré, et on l'enfonce tant soit peu avec le râteau.

Après la floraison, lorsque les fruits sont noués, on arrose

plusieurs fois avec une solution d'un 1/2 gramme par litre d'eau, et quand les fruits seront cueillis, on donnera encore 10 grammes par mètre carré. Au commencement du mois d'août, on peut encore répéter la même opération.

(Bulletin de la Société d'horticulture de Nice).

Conservation des Pêches. — Envelopper séparément les fruits sains dans un morceau de papier de soie. Plonger ensuite papier et pêche dans de la cire jaune fondue et les retirer aussitôt. Placer chaque fruit, ainsi préservé au contact de l'air, sur une planchette quelconque. Les pêches se conservent intacts pendant plusieurs mois.

(Bulletin de la Société d'Horticulture et d'Arboriculture de la Haute-Vienne).

Conservation des pommes et des poires. — Faire dissoudre 50 grammes d'acide salicylique dans mille grammes d'alcool à 90°. Tremper dans la liqueur des feuilles de papier de soie. Envelopper chaque fruit dans un morceau de papier et les ranger côte à côte dans une caisse de bois. Dans ces conditions, pommes et poires peuvent s'expédier au loin et se conserver de longs mois.

(Revue encyclopédique).

L'Oignon contre les piqûres de guêpes. — Par mesure préventive, ayons toujours en poche un oignon (*Allium cepa*), vulgairement oignon des cuisines.

Vous survient-il d'être piqué par une guêpe, immédiatement coupez en deux le bulbe et frottez plusieurs fois; l'huile volatile irritante, sa saveur âcre alliée en font un utile succédané de l'alcali-volatile.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay.)

Leçons d'Horticulture.

NOVEMBRE 1900

Création d'un Jardin potager.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 4, à l'issue de la séance.
<i>Barbery :</i>	Jedi 8, à 10 h. 1/2, chez M. Boucher, maire.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 11, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jedi 15, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 18, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jedi 22, à 3 heures, à la mairie.
<i>Chantilly :</i>	Dimanche 25, à 2 heures, salle des réunions.
<i>La Chapelle :</i>	Jedi 29, à 2 heures à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10	fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	48	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.